



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de parc éolien sur la commune de Jugon-les-Lacs**

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2024, une enquête publique de **32 jours** est ouverte du **mardi 16 avril 2024, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, au vendredi 17 mai 2024 inclus, 17h00, heure de clôture de l'enquête**, à la mairie de Jugon-les-Lacs, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société IEL Exploitation 31, siège social 41 ter Boulevard Carnot – 22000 SAINT-BRIEUC, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison, à Jugon-les-Lacs.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 9 mars 2023.

**Modalités de consultation du public :**

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5275>

- Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :  
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Jugon-les-Lacs aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Les lundi, mercredi et samedi : 9h00-12h00
- Les mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5275@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5275@registre-dematerialise.fr)
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5275>
- ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Jugon-les-Lacs, à l'adresse suivante : Mairie – 21 rue de Penthièvre - 22270 Jugon-les-Lacs (tél : 02 96 31 61 62, mél : [mairie@jugonleslacs.bzh](mailto:mairie@jugonleslacs.bzh)).
- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition à la mairie de Jugon-les-Lacs.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5275>

M. Michel CAINGNARD, ingénieur en agriculture en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public à la mairie de Jugon-les-Lacs, les :

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>
Mardi 16 avril 2024	de 9h00 à 12h00
Jeudi 25 avril 2024	de 14h00 à 17h00
Samedi 4 mai 2024	de 9h00 à 12h00
Mercredi 15 mai 2024	de 9h00 à 12h00
Vendredi 17 mai	de 14h00 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Annaïg TREDAN, chargée de projet, à l'adresse électronique suivante : [annaig.tredan@iel-energie.com](mailto:annaig.tredan@iel-energie.com) ou par téléphone au n° 02 30 96 02 18.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Jugon-les-Lacs et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.